

Brassac, le 17 juin 2019



A l'attention de Madame Virginie Schwarz et de son équipe, MTES/ DGEC

Copies :

- Madame Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'Etat
- Cabinet de Madame la Secrétaire d'Etat
- Garants du débat public - CNDP
- Associations nationales de protection de l'Environnement
- Participants à la réunion du 14 juin (à vos bons soins)

**Objet : projet de PPE 2019-2028 : en quoi le gouvernement n'a pas donné suite aux recommandations de la CNDP**

Madame la Directrice,

Répondant à votre demande exprimée en fin de réunion du 14 juin (restitution PPE aux organisateurs de débats publics lors du débat public CNDP du printemps 2018), je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les arguments qui m'ont permis d'exprimer le regret que dans le projet de PPE 2019-2028 récemment publié n'aient pas été suivies les recommandations émises le 12 septembre 2018 par la Commission Nationale du Débat Public.

Rappel préalable :

La commission nationale du débat public (CNDP) a organisé au printemps 2018 un débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2018-2028.

Notre collectif régional TNE Occitanie Environnement a participé, tant par des contributions écrites (avis, questions, cahiers d'acteurs) que par l'organisation du débat public de Mazamet (Tarn) le 30 mai 2018, un des rares débats organisés par des citoyens puisque la plupart des autres débats étaient organisés plutôt par des sociétés savantes ou des collectivités locales. Près de 350 participants.

Le CR final de la CNDP publié le 12 septembre 2018, assorti de recommandations fortes, fait apparaître les conclusions suivantes :

**A. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CNDP :**

**Ce qui ressort du débat public :**

\* consensus sur la priorité à donner à l'objectif de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, le report des énergies fossiles sur d'autres énergies ne devant pas aboutir à une explosion des consommations électriques. La France a besoin de scénarios "portant sur l'ensemble du système énergétique et pas seulement sur l'électricité...".

\* souci partagé sur le prix de l'énergie et attachement à une énergie à coûts maîtrisés. Parallèlement, il est demandé de mieux protéger les consommateurs.

\* regret que l'ouverture à la concurrence n'ait pas produit les bénéfices attendus : prix, qualité de service, accélération de la transition énergétique.

\* condition de réussite : associer les citoyens et les territoires, et garantir la solidarité entre les usagers et les territoires. L'offre énergétique devra être adaptée à la ressource des territoires.

\* approbation du développement des EnR sous de fortes exigences critiques : impacts environnementaux, niveau du soutien public, conditions et transparences des décisions d'implantation locale.

\* donner une place plus importante à l'hydroélectricité, au biogaz, au solaire thermique, et à la géothermie. Et renforcer le fonds chaleur.

## Observations et recommandations en résultant :

### Observations et recommandations

La commission appelle le maître d'ouvrage à tenir compte des observations du public concernant la gouvernance et le contenu des politiques, et donc à expliciter le contenu des arbitrages qu'il sera amené à rendre et notamment à :

- Mettre l'accent sur les politiques d'économie d'énergie.
- Maintenir dans la PPE plusieurs scénarios prospectifs de consommation et de production respectant les objectifs de la loi, portant sur l'ensemble du système énergétique et pas seulement sur l'électricité, tenant compte des incertitudes liées à l'environnement des politiques énergétiques.
- Coordonner plus clairement la PPE avec les politiques de ses partenaires européens.
- Tenir compte des souhaits formulés dans le débat public quant à une place plus importante pour l'hydroélectricité, le biogaz, le solaire thermique, la géothermie et un renforcement du fonds chaleur.
- Préciser explicitement le calendrier permettant l'atteinte des objectifs de réduction à 50 % de la part de nucléaire dans la production électrique, intégrant la fermeture éventuelle d'autres réacteurs que celui de Fessenheim.
- Préciser les principes de sa politique en matière de carénage et d'ouverture éventuelle de nouveaux réacteurs de type EPR.
- Poursuivre et accélérer les travaux et concertations concernant les politiques de recherche et les politiques en matière d'emploi.
- Répondre à la demande d'un audit sur les coûts du grand carénage.
- Mettre en œuvre un processus partenarial permettant au public et aux acteurs de l'énergie de disposer d'informations plus consensuelles concernant les données économiques et financières de base de la décision.
- Mettre mieux en cohérence la PPE avec les documents de programmation en cours d'élaboration sur les territoires et notamment dans les régions.

### La commission formule par ailleurs plusieurs recommandations auprès du maître d'ouvrage

- Qu'il associe volontairement la CNDP à la consultation électronique qui suivra la parution de la version 1 de la PPE.
- Qu'il réponde aux souhaits des parlementaires d'être consultés avant publication de la PPE elle-même.
- Qu'il produise, à l'occasion de la parution de la PPE, un document d'information synthétique et didactique intégrant ses objectifs et les principales dispositions contenus dans les autres documents de planification ayant fait l'objet de concertations : stratégie nationale bas carbone, plan climat, bâtiment, mobilités, alimentation, économie circulaire, etc.
- Qu'il planifie mieux et mette en cohérence les calendriers des concertations à venir concernant les politiques énergétiques ou celles qui lui sont liées : biomasse, forêts, déchets, etc.

**Force est de constater qu'il n'a été pas tenu compte de ces recommandations, à l'exception de la révision à la hausse des objectifs pour le développement de la chaleur renouvelable, comme on le mesure pas à pas ci-après.**

## B. EN DETAIL, PAS A PAS :

### 1. Sur la gouvernance d'ensemble de la politique énergétique :

Le sentiment est partagé que la France a pris du retard et qu'elle doit accélérer ses efforts sur ces points :

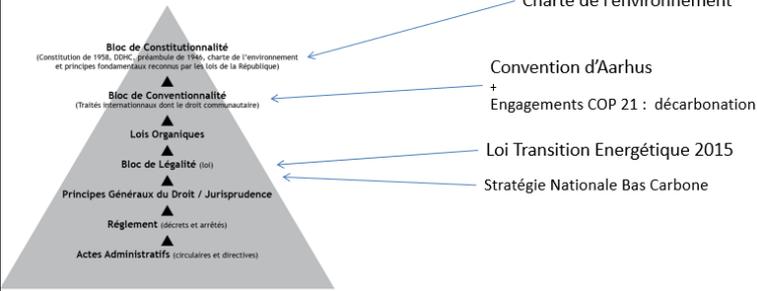
texte CNDP	Quid dans le projet de PPE ?
<p><i>Les participants estiment que les politiques publiques sont peu lisibles et manquent de cohérence, entre ministères et entre les différents niveaux de décision.</i></p>	<p><b>Manque de lisibilité :</b> Ce manque de lisibilité n'est pas corrigé dans le projet de PPE. <b>Il a le 14 juin été exprimé par différents participants qu'il manque au projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>un bilan énergétique complet sincère et lisible</b>, non saucissonné entre ici des capacitaires, là des productions attendues ... (nota : tableur ou diagramme de Sankey)</li> <li>- <b>une évaluation environnementale</b> de qualité reconnue, validée par une autorité scientifique reconnue en matière d'environnement, elle-même supervisée par un collège scientifique pluridisciplinaire. C'est un sujet sérieux, objet de la Charte de l'Environnement.</li> <li>- <b>un bilan économique complet</b>, macroéconomique, qui fasse l'enveloppe (1) de tous les flux de soutiens publics, et pas seulement des « nouveaux soutiens » ; (2) des fonds à mobiliser pour créer des capacitaires (y compris EPR) et leur environnement électrique, sans oublier les stockages ; (3) des accompagnements de toutes natures (réhabilitation énergétique, mobilité).</li> </ul> <p>Ex. concret sur l'éolien terrestre : en raison du modèle économique des opérateurs qui pour l'essentiel passe par un financement bancaire (y compris leasing - achat du matériel), il devra être investi 1,5 m€/MW installé (source : Ademe) + les frais d'environnement électrique (1 € pour 1 €, ce qui se prouve sans difficultés). Ne pas en tenir compte est insincère envers nos concitoyens puisque tout cet argent-là, les banques l'ayant placé ne pourront plus l'utiliser pour des usages plus utiles à la France, dès lors que celle-ci est surendettée.</p> <p><b>Manque de cohérence :</b> Cela a été dit par quasiment tous les intervenants le 14 juin : il se crée une divergence, croissante, entre les orientations prises au plan national et les stratégies régionales.</p> <p>Toutes ces Régions qui se voudraient en 2050 « 1<sup>ère</sup> région à énergie positive en Europe » (même l'Ademe dans ses improbables « trajectoires 2020-2060 » n'est qu'à 85% ce qui est déjà aberrant comme il est aisé de le démontrer), ça n'a aucun sens.</p> <p>Manque de cohérence, également, entre Régions et EPCI. Ajoutons à ce sujet que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un SRADDET n'est pas prescriptif envers un EPCI, a fortiori s'il n'est pas assorti d'une cartographie.</li> <li>- une harmonisation régionale passant par le truchement d'un chantage aux subventions comme on le voit dans certaines régions, est une forme malhonnête de mise en cohérence.</li> </ul> <p>Plutôt que de maltraiter nos concitoyens ruraux en leur imposant 3-fois-plus d'éolien terrestre, <b>le ministère serait mieux venu de travailler sur ce sujet.</b></p>
<p><i>Ils considèrent qu'une meilleure coordination des politiques européennes est incontournable</i></p>	<p>Le projet de PPE en parle, mais si peu.</p> <p>C'est une chance, a exprimé le ministère le 14 juin, ajoutant aussitôt que cela crée une dépendance génératrice de difficultés. Certes, et nous le constatons plusieurs jours/an, c'est plutôt l'Allemagne qui en profite, et nous quasiment jamais.</p>
<p><i>Ils regrettent l'absence d'indicateurs, sinon consensuels du moins partagés, concernant l'évolution des scénarios de consommation, le niveau d'export import d'énergie, le coût des énergies et l'emploi.</i></p>	<p>Ces 4 indicateurs partagés, où sont-ils dans le projet de PPE ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- scénarios de consommation : On trouve dans le projet des objectifs non réalistes, comme il a été exprimé le 14 juin par de nombreux participants y compris un parlementaire. De tels objectifs ne valent pas « scénarios ».</li> <li>- niveau d'import-export :</li> </ul>

	<p>Sujet un peu présent dans la PPE, de toutes les façons un objectif second par rapport à la protection de l'environnement : le ministère pourrait donc avec utilité repenser son « trépied-PPE ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le coût des énergies : Quasiment tous les intervenants le 14 juin l'ont exprimé : il manque dans le projet un bilan économique complet</li> <li>- l'emploi : Les chiffres annoncés dans le projet de PPE proviennent de la profession, et n'ont aucune crédibilité. On relève une confusion entre emplois-projets (non pérennes) et emplois pérennes. Les chiffres présentés sont des promesses, pas des indicateurs : <b>c'est de la communication et non de la programmation.</b></li> </ul>
<p><i>Le public manifeste son attachement à l'indépendance énergétique et à une énergie à coûts maîtrisés.</i></p>	<p><b>Indépendance énergétique :</b> Oui, cela est évoqué dans le projet de PPE. Pour autant il n'y est pas démontré que cet objectif sera atteint.</p> <p><b>Energie à coûts maîtrisés :</b> Cette demande du public est à mettre en relation avec sa demande d'une présentation des coûts complets. Dès lors en effet qu'une partie des coûts complets (investissements dans des capacitaires) aura une incidence au final sur la facture d'électricité, nous ne sommes plus sur une énergie à coûts maîtrisés. Ex., les coûts de création d'un environnement électrique pour intégrer les nouveaux capacitaires EnR : raccordements, renforcement des réseaux, outils de pilotage, de comptage ... &gt; 100 Mds € sur 9 ans. Le président de RTE a fini par admettre cette dimension lors de son audition le 9 avril 2019. De cette dimension le projet de PPE fait abstraction : pourquoi donc dépenser des sommes aussi folles pour servir quoi, ou qui, au final ? La France avait la chance d'avoir une énergie à coûts maîtrisés et cela était bon : c'était bon pour son industrie, c'était bon pour les ménages. <b>En plaçant tous les œufs de la France dans le même panier (l'énergie : opérateurs privés et système bancaire), le projet de PPE est ruineux.</b></p>
<p><i>Il considère que les efforts aujourd'hui sont inégalement répartis et qu'ils pèsent davantage sur les catégories populaires et les locataires, qui ont en outre moins accès que d'autres aux aides publiques en faveur de la transition énergétique.</i></p>	<p>Observation profonde et prémonition, comme on a pu l'observer ces derniers mois.</p> <p>Or, il a été fait observer le 14 juin que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ce devrait être l'une des priorités de la PPE ;</li> <li>- s'il est vrai que dans celle-ci l'on trouve quelques objectifs chiffrés, pour autant ceux-ci sont dépourvus de moyens et de plans d'actions. Des objectifs discursifs ...</li> </ul>
<p><i>L'introduction de la concurrence ne semble pas, à ses yeux, avoir produit les bénéfices attendus en matière de prix, de qualité de service et d'accélération de la transition énergétique. Le débat insiste sur la nécessité d'une meilleure information et protection du consommateur.</i></p>	<p>Le projet de PPE ne répond pas à ces préoccupations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ni sur les prix : cf. plus haut Les opérateurs bénéficient de prix garantis (plusieurs dispositifs successifs mais ça revient au constat d'un prix garanti), et certes pour eux le bénéfice est plein et entier. La mise en place de capacitaires ruineux, il faudra bien que quelqu'un la paye au bout du compte : d'où CSPE puis CCE, quel nouvel artifice fiscal bientôt ?</li> <li>- ni sur la qualité de service : Les nouveaux capacitaires renouvelables ne servent pas la qualité du réseau électrique. Les français en mesurent de plus en plus souvent les 1<sup>ers</sup> effets (coupures). Enedis sous couvert de la CRE a traité à sa manière la question : pénalité versée pour toute interruption &gt; 5h due à une défaillance du RPD géré par Enedis, par période de 5h dans la limite de 40 tranches consécutives de 5h.</li> <li>- ni sur l'accélération de la transition énergétique : Tout ça pour si peu, tant d'investissements lourds et tant de dégâts pour notre environnement (paysages, biodiversité), tant de misères humaines (riverains), tout ça pour arriver à produire à peine 2% de</li> </ul>

	<p>la consommation finale d'énergie en France ? <b>Et le ministère veut en mettre 3-fois-plus ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- information et protection du consommateur : Un bon sujet, que ne traite pas vraiment le projet de PPE.</li> </ul> <p>Pire, il n'est question dans la PPE que de dispositifs qui sous couvert de progrès techniques (coûteux) visent en réalité à imposer aux personnes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes en difficulté pour payer leurs factures ...) des effacements soi-disant volontaires. Ce n'est pas acceptable, et l'on voit ainsi que <b>le ministère n'a strictement pas tenu compte de cette demande du public transmise par la CNDP.</b></p>
<p><i>Pour être efficace, une politique énergétique devrait associer mieux les citoyens et les territoires.</i></p> <p><i>Largement attachés à donner un plus grand rôle aux collectivités, intéressés par le développement de l'autoconsommation, les participants soulignent que le rôle de l'État doit être de garantir la solidarité entre usagers et entre territoires.</i></p>	<p>Encore un sujet que le projet de PPE ne reprend pas.</p> <p>Cependant, comme l'ont rappelé plusieurs participants le 14 juin, ce sujet est essentiel : la transition écologique (écologique, et non pas énergétique) ne fonctionnera pas sans les associations, sans la participation de la société civile.</p> <p>Il a également été exprimé que pour être appropriée la transition écologique devait se construire avec la société civile, et que pour ce faire elle devait mieux intégrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ces citoyens qui proposent de développer les circuits courts, les autoconsommations et autoproductions ...</li> <li>- ces citoyens du monde rural qui, agressés par le développement anarchique des EnR, veulent protéger leur cadre de vie et leur environnement. <b>Ils sont légitimes à cela</b>, ce sont eux les vrais écologistes.</li> </ul> <p>Quant à la solidarité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>entre usagers</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>. les effacements soi-disant volontaires sont à proscrire.</li> <li>. cette recherche de solidarité concerne aussi les arbitrages entre usagers (entreprises vs ménages)</li> </ul> <p>La recommandation était de ne pas privilégier à l'excès les entreprises (position discutable sur le fond, à traiter dans le projet de PPE).</p> </li> <li>- <u>entre territoires</u> : Manque de cohérence, dont il résultera de fortes inégalités selon les régions. Rien à ce sujet dans le projet de PPE.</li> </ul>

**Ainsi, rien que sur ce 1<sup>er</sup> chapitre (gouvernance d'ensemble), l'on observe combien le projet de PPE n'a pas pris la mesure des questions de fond posées par la CNDP. Il en va hélas de même pour la suite.**

**2. Sur le fond des politiques elles-mêmes :**

texte CNDP	Quid dans le projet de PPE ?
<p><i>Le consensus est général sur la priorité absolue que constitue la lutte contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre.</i></p>	<p>Comme il a été exprimé le 14 juin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une autre priorité absolue de la transition écologique existe, que le ministère a complètement perdue de vue : le respect de la Charte de l'environnement, de niveau constitutionnel et donc supérieur aux objectifs techniques du projet de PPE.</li> </ul> <p><b>La transition écologique : la vraie hiérarchie des normes</b></p>  <p>The diagram is a pyramid with six levels, from top to bottom:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Bloc de Constitutionnalité</b> (Constitution de 1958, DDHC, préambule de 1966, charte de l'environnement et principes fondamentaux reconnus par les lois de la République)</li> <li><b>Bloc de Conventionnalité</b> (Traité internationaux dont le droit communautaire)</li> <li><b>Lois Organiques</b></li> <li><b>Bloc de Légalité (loi)</b></li> <li><b>Principes Généraux du Droit / Jurisprudence</b></li> <li><b>Règlement</b> (décrets et arrêtés)</li> <li><b>Actes Administratifs</b> (circulaires et directives)</li> </ul> <p>Arrows point from the following texts to the pyramid levels:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Charte de l'environnement → Bloc de Constitutionnalité</li> <li>Convention d'Aarhus + Engagements COP 21 : décarbonation → Bloc de Conventionnalité</li> <li>Loi Transition Énergétique 2015 → Bloc de Légalité (loi)</li> <li>Stratégie Nationale Bas Carbone → Principes Généraux du Droit / Jurisprudence</li> </ul>

	<p>En <b>Annexe</b> la Charte de l'Environnement : pour rappeler que le ministère s'appelle « de la transition écologique » et non de la transition énergétique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la priorité suivante est la réduction des gaz à effet de serre, en particulier le traçage carbone (*) : autrement dit, la stratégie nationale bas carbone est plus essentielle que la production d'EnR électriques (et de chaleur) à quoi se ramène malheureusement le projet de PPE « <i>ce qui impose de travailler avant tout sur les usages de consommation, sur les comportements, car c'est par là que l'on va gagner sur les émissions de CO2</i> » (propos d'un participant).</li> </ul> <p>(*) ne pas oublier le traçage du méthane (rien dans le projet de PPE)</p>
<p><i>Une majorité de participants estime, au-delà des ajustements nécessaires, que la PPE à venir devrait respecter l'équilibre global prévu par la loi de transition énergétique de 2015</i></p>	<p>La 2<sup>ème</sup> version du projet de PPE publiée début avril semble se rapprocher de ces objectifs.</p> <p><b>Cependant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour s'en assurer, il conviendrait que le ministère publie le bilan carbone complet correspondant <b>ET</b> les plans d'action crédibles associés, et vérifier qu'un équilibre global peut être atteint.</li> <li>- l'on peut s'interroger : pourquoi le ministère a-t-il modifié aussi discrètement les chiffres de la référence 2012 (consommation totale d'énergie) : est-ce une erreur ?</li> </ul>
<p><i>La réduction des consommations d'énergie devrait être prioritaire notamment en matière de bâtiment et de mobilité. Un effort devrait être fait sur des produits moins énergivores correspondant à des usages plus quotidiens</i></p>	<p>C'est ce qu'ont également exprimé les participants du 14 juin, constatant que les moyens d'accompagnement et de travail sur les comportements, pourtant prioritaires, à l'évidence ne font pas partie des priorités effectives du projet de PPE.</p> <p>L'exemple cité le 14 juin par un parlementaire sur la mode SUV était caractéristique. D'une manière générale il faudrait travailler avec les constructeurs en priorité sur la réduction du poids des véhicules.</p>
<p><i>L'offre énergétique à venir en matière de chauffage et de transports devrait s'adapter à la ressource des territoires et à la diversité des usages : la biomasse et le biogaz devraient notamment y trouver leur place</i></p>	<p>L'on trouve un peu cela dans le projet de PPE, au travers notamment de l'effort exprimé sur le vecteur chaleur.</p> <p><b>Deux bémols importants cependant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le ministère devrait s'intéresser à des procédés qui soient plus acceptables tant par les riverains (les technologies actuelles à l'évidence ne sont pas optimales : bruit, odeurs ...) que par l'environnement (traitement des déchets finals)</li> <li>- la réduction récemment annoncée de l'effort en faveur du biogaz a été critiquée en réunion le 14 juin.</li> </ul>
<p><i>Le public a manifesté son intérêt pour le développement de l'innovation en matière de stockage et d'hydrogène</i></p>	<p>Le projet de PPE donne une suite modérée à cette suggestion, au-delà du discours, en évoquant plutôt des démonstrateurs.</p> <p>On peut comprendre cette prudence, car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- hydrogène : les rendements techniques des opérations successives (électrolyse notamment) sont limités et mènent à des coûts effarants (sans parler des coûts du stockage et de son classement ICPE, y compris en stations-services). En outre, on présume de leur acceptabilité sur le terrain, <b>qui est loin d'être assurée.</b></li> <li>- méthanation : là encore les coûts sont effarants, et stockage idem ; <b>acceptabilité idem</b> cf. l'in vraisemblable projet Solarzac en zone Unesco Causses et Cévennes.</li> <li>- stockages d'électricité stationnaires : qui en dira les coûts inouïs rapportés à leur durée de vie ?</li> </ul>
	<p><b>Les choix que traduit le projet de PPE vont <u>complètement</u> à l'opposé de cette demande centrale qu'exprime le public : que faut-il donc pour que le ministère comprenne enfin que d'autres choix sont possibles ?</b></p>

<p><i>Le report de certains usages des fossiles vers d'autres énergies, nécessaire, positive et inévitable ne doit cependant pas aboutir à une explosion des consommations électriques</i></p>	<p>Le 14 juin une participante a <u>subtilement</u> démontré combien son orientation « tout-électrique » était négative au plan technique, au regard notamment de la pilotabilité du système et dans un contexte où la crédibilité du stockage de l'électricité - direct et indirect - est incertaine, aboutissant au constat qu'il faut travailler en priorité sur la réduction des consommations <b>y compris la consommation d'électricité</b> et donc sur les comportements, voire sur des formes de flexibilité que les citoyens considèreraient comme acceptables.</p>
<p><i>L'objectif d'augmentation de la part des énergies électriques renouvelables est soutenu. La réduction de la part du nucléaire à 50% doit être maintenue mais pour tenir cet objectif le grand public est attaché à des dates bien plus rapprochées que les professionnels du secteur.</i></p> <p><i>Une annonce concernant un prolongement et a fortiori un renouvellement de tout ou partie du parc sans annonce préalable d'ici la fin du quinquennat de fermeture de réacteurs autres que ceux de Fessenheim, serait perçue comme déséquilibrant le compromis de la loi de 2015.</i></p>	<p>Un sujet sur lequel différents participants à la réunion du 14 juin ont émis quelques doutes sur les intentions profondes du gouvernement.</p>
<p><i>Le développement des énergies renouvelables, globalement approuvé, est soumis de la part du public à de fortes exigences critiques : quant à leurs impacts environnementaux, locaux ou globaux, quant à la répercussion de la baisse de leur coût sur le soutien public, quant aux conditions et à la transparence des décisions d'implantation locale</i></p>	<p><b>Encore un sujet sur lequel le projet de PPE va <u>complètement</u> à l'opposé d'une demande centrale qu'exprime le public :</b></p> <p><b>→ comment le ministère peut-il ici ne retenir que le 1<sup>er</sup> membre de la phrase (développement des EnR globalement approuvé) en omettant les conditions exprimées par le public (exigences critiques) ?</b></p> <p>Ces conditions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>impacts environnementaux, locaux ou globaux</b> La déclaration exprimée le 14 juin par laquelle pour l'éolien terrestre « vous savez, au début on avait prévu d'en mettre nettement plus que le 3-fois-plus auquel on est arrivés », sous-entendu « on est sympas », « soyez heureux » et soyez-le d'autant plus qu'on fera du repowering et du coup il y aura moins de machines, <b>est vécue par les associations comme une injure.</b></li> <li>- <b>Repowering</b> : en passant les machines de 110 à 210 m de haut (réf. un projet dans l'Aude), on va enlaidir encore plus des paysages magnifiques et nuire un peu plus aux riverains concernés : le type même de la décision prise à Paris qui méconnaît les réalités locales et traduit un regrettable mépris des êtres humains (les riverains).</li> <li>- <b>répercussion de la baisse des coûts sur le soutien public</b> Faut-il vraiment y revenir cf. plusieurs paragraphes précédents ?</li> <li>- <b>conditions et transparence des décisions d'implantation locale</b> Trop d'élus se considèrent comme propriétaires de leur commune ou de leur Com Com. Idem au niveau régional. Les projets sont soigneusement dissimulés puis imposés, processus renforcé par les décrets Lecornu de la fin 2018 sur lesquels il faudra bien revenir un jour au nom du respect des citoyens et du retour à la paix civile dans les campagnes. A quoi s'ajoute la divergence croissante signalée le 14 juin entre les orientations nationales et les « stratégies » locales.</li> </ul>

**Ainsi, sur le registre « le fond des politiques elles-mêmes », le ministère n'a quasiment rien retenu non plus des propositions du public présentées par la CNDP**

### 3. Observations et recommandations en résultant :

#### Observations et recommandations

La commission appelle le maître d'ouvrage à tenir compte des observations du public concernant la gouvernance et le contenu des politiques, et donc à expliciter le contenu des arbitrages qu'il sera amené à rendre et notamment à :

- Mettre l'accent sur les politiques d'économie d'énergie.
- Maintenir dans la PPE plusieurs scénarios prospectifs de consommation et de production respectant les objectifs de la loi, portant sur l'ensemble du système énergétique et pas seulement sur l'électricité, tenant compte des incertitudes liées à l'environnement des politiques énergétiques.
- Coordonner plus clairement la PPE avec les politiques de ses partenaires européens.
- Tenir compte des souhaits formulés dans le débat public quant à une place plus importante pour l'hydroélectricité, le biogaz, le solaire thermique, la géothermie et un renforcement du fonds chaleur.
- Préciser explicitement le calendrier permettant l'atteinte des objectifs de réduction à 50 % de la part de nucléaire dans la production électrique, intégrant la fermeture éventuelle d'autres réacteurs que celui de Fessenheim.
- Préciser les principes de sa politique en matière de carénage et d'ouverture éventuelle de nouveaux réacteurs de type EPR.
- Poursuivre et accélérer les travaux et concertations concernant les politiques de recherche et les politiques en matière d'emploi.
- Répondre à la demande d'un audit sur les coûts du grand carénage.
- Mettre en œuvre un processus partenarial permettant au public et aux acteurs de l'énergie de disposer d'informations plus consensuelles concernant les données économiques et financières de base de la décision.
- Mettre mieux en cohérence la PPE avec les documents de programmation en cours d'élaboration sur les territoires et notamment dans les régions.

**Presque tout est dit dans ces recommandations finales, quasi toutes écartées.**

#### → zoom sur les recommandations les plus significatives :

1. Mettre l'accent sur les politiques d'économies d'énergie (afin de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre)  
**Autrement dit : l'objectif prioritaire n'est pas de surproduire de l'électricité, parce que cela ne permet pas de diminuer notre empreinte carbone (bien au contraire), mais de mettre le paquet (les moyens humains et d'accompagnement budgétaire) sur les économies d'énergie, l'évolution des comportements etc.**  
**Le projet de PPE est à l'opposé de cette recommandation.**
2. Le report des énergies fossiles sur d'autres énergies ne doit cependant pas aboutir à une explosion des consommations électriques. Il convient de mettre en place des scénarios "*portant sur l'ensemble du système énergétique et pas seulement sur l'électricité...*".  
Du bon sens là encore =>
  - les modèles de type Ademe de surproduction électrique doivent être rejetés.
  - il convient de présenter des scénarios d'ensemble, et de leur associer un bilan énergétique et un bilan carbone complets, plutôt qu'une approche saucissonnée rendant le projet non lisible.**Le projet de PPE est à côté de ces recommandations**
3. Maîtriser le prix de l'énergie et mieux protéger les consommateurs.  
**Pour répondre convenablement à cette recommandation de la CNDP, le projet de PPE aurait dû :**
  - se montrer moins prodigue en matière d'investissement dans des capacitaires de renouvelables peu efficaces aux plans technique, économique et environnemental.
  - mettre la priorité des moyens sur l'objectif prioritaire concourant à améliorer le bilan carbone à savoir réaliser de réelles économies dans la consommation finale d'énergie.
4. Donner une place plus importante à l'hydroélectricité, au biogaz, au solaire thermique, et à la géothermie. Renforcer le fonds chaleur.

Sur le fonds chaleur ainsi que sur le solaire thermique, il semble avoir été tenu compte de la recommandation de la CNDP.

Ce n'est pas le cas pour les autres recommandations, ou si peu comme il a été relevé par les participants à la réunion du 14 juin : hydroélectricité un peu - si peu, biogaz en retrait par rapport aux ambitions initiales, géothermie quasiment pas.

Sur ce dernier sujet, le ministère a les yeux de Chimène pour la seule électricité et donc ici la géothermie de grande et moyenne profondeur. Alors que l'avenir est plutôt dans la petite géothermie individuelle (ou le petit solaire) couplée à une pompe à chaleur.

**Par contre,**

le renforcement des éoliens, terrestre en particulier que l'on retrouve dans le projet de PPE à la hauteur de 3-fois-plus, **ne figure pas parmi les recommandations de la CNDP**, ce qui confirme que le ministère ne se préoccupe pas de leur acceptabilité : **où donc le ministère est-il allé chercher qu'il fallait multiplier par trois la production éolienne terrestre ?**

5. Mettre en œuvre un processus partenarial permettant au public et aux acteurs de l'énergie de disposer d'informations plus consensuelles concernant les données économiques et financières de base de la décision.

On en revient ici à cette demande de coûts et bilans complets et sincères, **que précisément ne comporte pas le projet de PPE.**

A nos yeux, c'est un manque profond de respect :

- envers les élus de la nation,
- envers tous les citoyens qui se sont investis sur ce projet de PPE et ont formulé des propositions.

**Au fait, voici les propositions de notre collectif TNE Occitanie Environnement :**

<https://toutesnosenergies.fr/index.php/2018/06/25/le-compte-rendu-du-debat-public-le-30-mai-a-mazamet/>

6. Mettre mieux en cohérence la PPE avec les documents de programmation en cours d'élaboration sur les territoires et notamment dans les régions.

Comme il a été vu plus haut, **le ministère ne semble pas s'être intéressé à cette recommandation qui est pourtant d'un niveau de criticité élevé.**

#### **4. Recommandations spécifiques au maître d'ouvrage :**

**La commission formule par ailleurs plusieurs recommandations auprès du maître d'ouvrage**

- Qu'il associe volontairement la CNDP à la consultation électronique qui suivra la parution de la version 1 de la PPE.
- Qu'il réponde aux souhaits des parlementaires d'être consultés avant publication de la PPE elle-même.
- Qu'il produise, à l'occasion de la parution de la PPE, un document d'information synthétique et didactique intégrant ses objectifs et les principales dispositions contenus dans les autres documents de planification ayant fait l'objet de concertations : stratégie nationale bas carbone, plan climat, bâtiment, mobilités, alimentation, économie circulaire, etc.
- Qu'il planifie mieux et mette en cohérence les calendriers des concertations à venir concernant les politiques énergétiques ou celles qui lui sont liées : biomasse, forêts, déchets, etc.

**Je n'aurai pas la cruauté de m'étendre sur ces recommandations strictement non suivies, en particulier la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> d'entre elles.**

\*\*\*

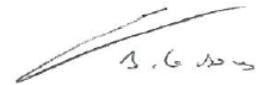
Ainsi apparaît-il que le ministère a délibérément choisi de ne pas appliquer ces recommandations : tant leurs considérants (gouvernance d'ensemble, fond des politiques) que les préconisations qui en découlaient, tous éléments clairs et limpides dans l'expression.

La qualité du débat du printemps 2018 ne peut être mise en cause, bien au contraire, car y ont pris part des institutions reconnues y compris des Académies et des sociétés savantes de renom, de sorte que les recommandations publiées par la CNDP le 12 septembre ont une valeur inextinguible.

Certes le gouvernement n'est pas tenu par des recommandations émanant du public qui ne valent pas prescription : mais s'en écarter **à ce point** est étonnant, sinon révoltant dès lors que l'on sait quels intérêts privés vient en définitive ce refus de tenir compte d'un débat authentique.

J'espère avoir ainsi, Madame la Directrice, répondu à votre demande de clarification, et vous prie d'accepter mes salutations les plus cordiales.

Bruno Ladsous

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Ladsous', with a long, sweeping horizontal stroke above it.

Co-secrétaire

## **Annexe :**

### **LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT**

*LOI constitutionnelle n° [2005-205](#) du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement (JORF n°0051 du 2 mars 2005 page 3697)*

Le peuple français,

Considérant :

Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;

Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;

Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins,

PROCLAME :

**Article 1er.** Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

**Article 2.** Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

**Article 3.** Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

**Article 4.** Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

**Article 5.** Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

**Article 6.** Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

**Article 7.** Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

**Article 8.** L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

**Article 9.** La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

**Article 10.** La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France.